

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**  
Avis du Conseil municipal  
sur les ouvertures dominicales pour  
l'année 2024

Séance ordinaire du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement  
convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,  
sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH  
M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M.  
GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme  
CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-  
RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M.  
WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET,  
M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

M. CUSMANO.....Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme GROSJEAN .....Procuration à M. BRIANCHON  
Mme DARROUX .....Procuration à M. le Maire  
Mme PHILIPPON

**Absents**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme SOUMAT

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 08 DEC. 2023

Publiée le : 08 DEC. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le 08 DEC. 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

## DELIBERATION N°5

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNEE 2024**

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 3132-26, L. 3132-27-1 et L3132-25-4 ;

Vu le courrier du garage automobile Renault Rousseau, dont la concession est située 150, avenue de la Division, reçu le 2 août 2023, sollicitant l'ouverture de sa concession pour 5 dimanches au cours de l'année 2024 et le courriel en date du 9 octobre 2023, ayant pour objet la communication du Procès-verbal du Comité Social et Economique du 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social et Economique du 13 septembre 2023 ;

Vu le courrier de MOBILIANS (ex-CNPA), en date du 5 septembre 2023, organisme d'employeurs et de travailleurs intéressés au sens des dispositions de l'article R. 3132-21 du Code du travail ;

Vu la consultation des organismes de travailleurs intéressés au sens des dispositions de l'article R. 3132-21 du Code du travail en date du 23 octobre 2023 ;

Considérant que la demande formée par le concessionnaire Renault Rousseau respecte les dispositions du code du travail ;

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement économique du 17 novembre 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après en avoir délibéré,**

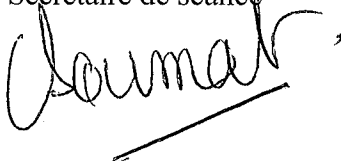
**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à l'ouverture de la concession automobile Renault Rousseau et des commerces de détail du secteur automobile les dimanches :

- 14 janvier 2024,
- 17 mars 2024,
- 16 juin 2024,
- 15 septembre 2024,
- 13 octobre 2024.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT  
Secrétaire de séance



Maxime THORY  
Maire de Montmorency

